

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2016 À 20H30.**

L'an deux mille seize, le quatorze novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, BADIER Aimée, FOURNIER Christophe, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

Excusés : BOUILLOUX Nathalie (pouvoir à J. MERMET), CHEVREL Roseline, CHOURLIN Olivier (pouvoir à JC. MUIA), GAILLARD Mireille.

Convocation du 08 novembre 2016.

Secrétaire de séance : Cédric BARDE.

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- APPROUVÉ le projet d'aménagement de la Place Feltin qui sera réalisé en 2017 et a DONNÉ pouvoir au Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Région au titre de l'aménagement rural.
- ACCEPTÉ diverses décisions modificatives budgétaires concernant des transferts de crédits.
- DÉCIDÉ de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activités au groupe scolaire suite à la démission d'un agent titulaire - emploi pourvu jusqu'au 21 décembre 2016 suivi d'un recrutement pour un poste d'agent polyvalent.
- RETENU la proposition de la société VIDÉO-CONCEPT pour un montant de 7920 € TTC pour l'étude d'un dispositif de vidéo-protection dans certains secteurs de la commune, touchés par le vandalisme.
- ACCEPTÉ la dédit du bail du T5 - avenue du Parc à compter du 31 décembre 2016.
- CONFIRMÉ le loyer annuel de 1000 € pour la période 2015-2018 dû par la société de chasse « La Diane Poncinoise » suite au droit de chasse sur les terrains communaux.
- RECONDUIT la convention avec la SPA pour la prise en charge et l'enlèvement d'animaux errants pour un montant de 0,35€/habitant.
- AUTORISÉ la signature d'une convention avec le Centre de Gestion ayant pour objet l'inspection en matière de santé et de sécurité au travail des agents communaux. Le rapport adressé à l'issue de chaque visite permettant d'alerter la collectivité sur d'éventuels non conformités ou manquements et de formuler des recommandations

visant à les lever. Le Maire explique que cette convention avec le Centre de Gestion de l'Ain est à caractère obligatoire et sans aucun coût pour la collectivité.

- RETENU la société GRAS SAVOYE, suite à une procédure de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2017 (remboursement arrêt maladie). Les propositions tarifaires retenues sont pour des remboursements à partir de 15 jours fermes d'arrêt maladie ordinaire :
 - * Agent CNRACL - Taux 6,55 % de la Masse Salariale (> 28h hebdomadaire)
 - * Agent IRCANTEC - Taux 1,20 % de la Masse Salariale (<28h hebdomadaire)
- PROJETÉ une étude de mise en sécurité du hameau de Champeillon et a missionné la société AINTEGRA 01250 MONTAGNAT pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1800 € TTC (projet et dossier de consultation des entreprises).
- RETENU le groupe de country LABEL SCENE pour l'animation musicale du 8 décembre 2016 pour un montant de 550 €.

Clôture à 22h15.

Le Maire,
JM. GIROUX



Informations :

* **Cérémonie des Vœux du Maire :** Vendredi 6 janvier 2017 à 19h00 au Foyer Rural salle Firmin Girard.